



## PLAFONNEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES UNITÉ SGP POLICE AURA ALERTÉ

Au regard de l'article 56 de l'**APORTT**, portant sur la maîtrise des heures supplémentaires,,  
UNITÉ SGP POLICE, lors du comité technique Ministériel du 2 juillet 2019, a saisi et mis  
en garde **Eric MORVAN, DGPN**, de l'impact de l'**APORTT** sur l'opérationnalité de certains  
services.

COMPTES HISTORIQUE, ACTIF ? 120 OU 160 HEURES ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, aucun doute, l'opérationnalité de certaines unités sera obérée.

- SDAT / DCPJ
- MONTAGNARDS / DCCRS
- SDLP
- Plus largement, de nombreux services d'investigation, d'intervention ou de renseignement.

A la demande d'une dérogation, même temporaire, le **DGPN** émet une fin de non-recevoir.

**NON**

UNITÉ SGP POLICE, SEUL DANS CETTE BATAILLE, EXIGE

- Une dérogation pour les agents ayant en stock un volume important d'heures supplémentaires.
- Une dérogation pour ces unités générant des volumes hors norme d'heures supplémentaires.
- La possibilité pour chaque agent de choisir les modalités de gestion de ses heures supplémentaires stockées sur le compte historique.



**UNITÉ SGP  
POLICE**  
FSMI FU

100%

Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS

03/07/2019